

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

PHYTOLAC SOLUTION BUvable

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un mL de solution contient en part égales :

Substances actives :

Belladonna 5 CH.....	108,8 mg
Apis mellifica 5 CH.....	108,8 mg
Pulsatilla 5 CH.....	108,8 mg
Staphylococcinum 5 CH.....	108,8 mg
Streptococcinum 5 CH.....	108,8 mg
Conium maculatum 5 CH.....	108,8 mg
Phytolacca decandra 5 CH.....	108,8 mg
Pyrogenium 7 CH.....	108,8 mg
Hepar sulfur 7 CH.....	108,8 mg

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants
Ethanol à 15 % (E1510)

Solution limpide et incolore.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Vaches, brebis, chèvres.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Médicament homéopathique traditionnellement utilisé dans les états fébriles et congestifs en lien avec une inflammation de la mamelle.

3.3 Contre-indications

Ne pas utiliser lorsque l'animal présente un abcès mammaire clos.

Ne pas livrer le lait du ou des quartiers traités pendant la durée du traitement.

3.4 Mises en garde particulières

Aucune.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Consulter un vétérinaire si les symptômes persistent.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

3.6 Effets indésirables

Non connus.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation ou de lactation

Gestation et lactation :

Cependant, les médicaments homéopathiques sont traditionnellement utilisés chez les femelles en gestation et en lactation.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie orale.

5 mL par animal, matin et soir, pendant 5 à 7 jours.

Administrer directement dans la bouche de l'animal ou diluer dans l'eau de boisson ou mélanger à l'aliment.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Aucun connu.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Viande et abats : zéro jour.

Lait : cf. rubrique « 3.3 - Contre-indications ».

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

Médicament homéopathique associant plusieurs souches dont les propriétés, dans l'indication proposée, sont reconnues par les matières médicales homéopathiques.

4.1 Code ATCvet

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 5 ans.

5.3 Précautions particulières de conservation

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre type III

Bouchon polyéthylène

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BOIRON

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/6233547 2/2007

Boîte de 1 flacon de 125 mL et de 1 pipette graduée

Flacon de 1 L

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

19/01/2007

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

13/10/2025

MARCHES LIMITES**CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES****10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**

Médicament vétérinaire non soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).